



# COMMUNE D'ÉPENODES VD

## REGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

### Tarif de détail 2024

(au sens de l'article 8 de l'annexe du règlement)

La Municipalité vous informe que le prix de l'eau augmentera de Fr. -.30 par m<sup>3</sup>. Le taux de la taxe de consommation passera donc de Fr. 2.60 à Fr. 2.90 par m<sup>3</sup>.

#### Taxe de consommation - TVA 2.6% incluse

Le montant de la taxe de consommation s'élèvera à **Fr. 2.90** par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

La Municipalité se voit contrainte de procéder à cette adaptation en raison de l'augmentation de prix de l'eau de la Sagenord.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2023

POUR LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

Carole Glauser



La Secrétaire

Jacqueline Collet